

SCP DUHAMEL ASSOCIES - Maître Bertrand DUHAMEL

Avocat associé au Barreau de DRAGUIGNAN

45 Bd Général Leclerc 83300 DRAGUIGNAN - Tél : 04.94.68.00.35

SELARL D'AVOCATS Maxime ROUILLOT - Franck GAMBINI

12, Boulevard Carabacel (06000) NICE - Tél. 04.93.80.48.03 - www.rouillot-gambini.fr

4 Avenue Alphonse Morel (06130) GRASSE - Tél.04.93.36.05.77

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT - APRES SURENCHERE

Sur la Commune de LA MOTTE (83920)

Les Garassins, 742 Chemin des Pignatelles

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION



élevée d'un étage sur rez-de-chaussée avec garage et jardin, d'une superficie de 187,59 m²

ADJUDICATION VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022 à 9H30

Au Palais de Justice de DRAGUIGNAN 11 rue Pierre Clément. Le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de DRAGUIGNAN est indispensable pour enchérir.

Il sera procédé au Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN, à la vente aux enchères publiques après surenchère, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

A LA MOTTE (83920) Les Garassins, 742 Chemin des Pignatelles :

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, comprenant :

- Au rez-de-chaussée : hall d'entrée avec accès au garage, cuisine, cellier, séjour-salon donnant sur une terrasse, chambre avec salle de bain et WC, toilettes avec lave mains et coin vestiaire,
- Au premier étage : une salle de bains avec WC, 3 chambres dont une avec dressing et salle d'eau
- Garage
- Jardin

Le tout cadastré section B numéro 873 pour une contenance de 28a 07ca.

Description - Occupation : Ces biens sont libres de toute occupation.

Un certificat de superficie ci-après annexé a été établi par le cabinet ORIOL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS en date du 20 janvier 2022 faisant état :

- superficie du bien : 187,59 m²
- superficie des annexes : 92,49 m²

Administration de l'immeuble : Il n'y a pas de syndic.

Nom et qualité des parties : Cette vente est poursuivie à la requête du **Service du Domaine**, représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié 15 Bis rue Delille (06073) NICE cedex 1 désigné en qualité de curateur de la succession de :

- **Monsieur Jean-Philippe René MABILAT** né le 11 février 1963 à SAINT RAPHAEL (83700) décédé entre le 16 mars 2017 et 18 mars 2017 à LA MOTTE (VAR) ayant demeuré de son vivant 742 Chemin des Pignatelles, Les Garassins (83920) LA MOTTE.

A ces fonctions nommé par :

- Ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 22 octobre 2020.

Procédure : La vente est poursuivie en vertu d'une ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 31 décembre 2021.

Le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilière près le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 7 février 2022 (RG : 22/01166).

Mise à prix : SEPT CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE QUATRE CENTS EUROS

774.400 €

Paiement du prix : L'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts par chèque de banque tiré par une banque française entre les mains du Trésor Public à l'expiration du délai de surenchère à peine de réitération des enchères. Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de cinq points passé le délai de soixante jours.

Consignation : Il est précisé en outre que les éventuels adjudicataires, devront préalablement à l'adjudication, consigner par chèque de banque, entre les mains de l'Avocat chargé par eux d'enchérir, une somme équivalente à 10% du montant de la mise à prix, sans que cette somme ne soit inférieure à 3.000 euros, outre les frais de vente.

Frais de poursuites de vente : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les règlera sur la quittance de la SCP DUHAMEL ASSOCIES avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (enregistrement ou TVA).

Assurance : L'adjudicataire devra faire assurer les lots vendus à partir du jour de son adjudication. L'adjudicataire devra à compter du jour de son adjudication payer les primes, droits et contributions de toute nature et fera opérer toutes mutations à son nom.

Pour tout **renseignement** s'adresser au cabinet de Maître Bertrand DUHAMEL, membre de la SCP DUHAMEL ASSOCIES, avocats associés au Barreau de DRAGUIGNAN, 45 Bd Général Leclerc 83300 DRAGUIGNAN, Tél : 04.94.68.00.35 ou consulter le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 7 février 2022 - RG : 22/01166.

VISITES : le mercredi 24 août 2022 de 14h30 à 15h30 - le mercredi 31 août 2022 de 14h30 à 15h30
[sous la conduite de la SCP BERGE-RAMOINO-WISS (ACTAZUR) huissiers de justice à DRAGUIGNAN]